

Zoom

Construction d'une halle marchande, pourquoi un tel projet ?

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE HALLE MARCHANDE S'INSCRIT DANS UNE RÉFLEXION GLOBALE DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR.

Sa localisation, son articulation avec les autres équipements et services, les modalités de circulation et de stationnement en proximité, le traitement des espaces urbains environnants ont ainsi été validés dans un schéma d'ensemble après concertation avec les usagers, la population locale et l'ensemble des parties prenantes (les commerçants non sédentaires, l'Association des Artisans et Commerçants Aixois, le Comité des fêtes ou encore les membres des Comités de quartier), à l'occasion de deux réunions de concertation et d'une réunion publique.

→ Lire la suite page 2



Edito du Maire

Chères Aixoises, chers Aixois,

Habituellement, au mois de janvier, on se remémore ce qui a marqué l'année passée... et on imagine ce que sera celle à venir.

De 2020, ne devons-nous retenir que la crise sanitaire ? Certes, cette dernière a marqué durablement les esprits... Mais cet épisode inédit a néanmoins suscité des élans de solidarité, et aussi mis en évidence les acteurs incontournables de notre quotidien que sont les commerçants de proximité et les producteurs locaux. Par ailleurs, de nombreux chantiers ont abouti : requalification urbaine, halle sports & loisirs, pôle solidarité, maison de santé du Val de Vienne, déploiement de la fibre, pour ne citer que les principaux.

L'attractivité de notre commune a été confirmée, avec une belle saison au camping et des lotissements qui amènent une

population jeune, garantissant la pérennité de nos écoles... Comment se projeter dans l'avenir actuellement ? Certes le retour à la « normale » n'est pas pour tout de suite... Mais nous devons nous mobiliser pour continuer à accompagner les plus fragiles et ceux dont l'activité a été réduite, voire stoppée. Dès le renouvellement du Conseil Municipal, des études ont été finalisées et plusieurs projets vont se concrétiser en 2021, comme la halle marchande, l'extension du tiers-lieu L'iD ou des aménagements de voirie. Signe d'optimisme, vous trouverez aussi en dernière page un agenda culturel...

Avec l'ensemble du Conseil Municipal, je vous souhaite une excellente année 2021... que nous espérons tous plus sereine que la précédente !

René ARNAUD

p3

Brèves
Actualités Covid-19

p3

Actus citoyennes
Dépôts sauvages :
halte aux incivilités !

p4

Les travaux prévisionnels
Aménagement de voirie route
de Bellevue

LES GRANDS POTS COLORÉS N'ONT PAS DISPARU !

Ils font partie de notre quotidien, et quand ils disparaissent, nous nous interrogeons !

Pas de panique, les grands pots colorés installés en ville ont pris quelques semaines de vacances pour se refaire une beauté et revenir au printemps agrémentés de nouveaux végétaux. Les précédentes plantations seront quant à elles replantées par le service Espaces verts – cadre de vie au sein des espaces verts de la commune.

INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Les inscriptions aux écoles publiques G-E. Clancier et R. Doisneau sont déjà ouvertes.

Concernant les enfants de l'école maternelle G-E. Clancier, ils seront accueillis pour l'année scolaire 2021-2022 :

- en petite section pour les enfants nés en 2018
- en moyenne section pour les enfants nés en 2017
- en grande section pour les enfants nés en 2016

Les inscriptions sont instruites par le service Affaires Scolaires, que vous pouvez contacter dès à présent au 05 55 70 77 19 ou par mail : s-gayout@mairie-aixsurvienne.fr

UNE NUIT DE LA LECTURE... EN VIDÉO !

Ça ne vous aura certainement pas échappé, pour sa première participation à la nuit de la lecture, la bibliothèque Simone Veil a proposé une animation... filmée. Le contexte sanitaire actuel ne permettant pas de se réunir, il a fallu s'adapter !

Ainsi, vendredi 22 janvier les abonnés à la page Facebook ont pu profiter d'une petite vidéo !

Au programme : conte, théâtre, une pincée d'improvisation... pour amuser les petits et grands.

Pour celles et ceux qui souhaitent la visionner, elle est toujours en ligne à l'adresse suivante : www.facebook.com/mairie.aixsurvienne/

Zoom suite

Halle marchande



La construction de ce nouvel équipement s'inscrit également dans un contexte où les consommateurs se tournent vers les marchés, les circuits courts et les produits de qualité proposés par les producteurs locaux.

Ce projet prend en compte l'évolution de nos modes de consommation et devrait, à n'en pas douter, contribuer à soutenir le commerce local.

La halle marchande sera implantée à proximité des écoles, de la bibliothèque Simone Veil, du tiers-lieu L'iD, de la piscine municipale ou encore de la Mairie, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et à quelques pas seulement du centre-ville.

Tout en permettant une offre complète de produits variés, dans un environnement couvert, la halle marchande, d'un design contemporain (structure métallique et couverture en bac acier), facilitera également l'organisation de manifestations thématiques, type marché nocturne...

Cette construction, dont les premiers coups de pioche ont été donnés depuis quelques jours, devrait être opérationnelle en juin prochain... Encore un peu de patience avant de pouvoir profiter de ce tout nouvel équipement structurant !

Quant au marché du samedi matin, il restera implanté place de l'Église pour répondre aux attentes des usagers et des commerçants.



Elle accueillera les :

**13 COMMERÇANTS
NON SÉDENTAIRES PRÉSENTS
ACTUELLEMENT.**

Elle disposera d'un potentiel d'accueil supplémentaire, en privilégiant les produits frais et les circuits courts, lors du marché du vendredi et de la foire mensuelle :

**6 STANDS D'ARTISANS
SPÉCIALISÉS DANS LES
MÉTIERES DE BOUCHE**

fromager, tripier, ostréiculteur et poissonnier, charcutier-traicteur, maître-fumeur de poissons et un cuisinier vietnamien ;

**2 MARCHANDS DE
FRUITS ET LÉGUMES**

**5 STANDS DE FERMES
DES ALENTOURS**

La Photo
du mois

Vue 3D de la réalisation
de la halle marchande



Actus citoyennes

Dépôts sauvages : halte aux incivilités !

DES MASQUES JETÉS PAR TERRE À DE L'ÉLECTROMÉNAGER OU AUTRES ENCOMBRANTS DÉPOSÉS EN PLEINE NATURE, LES INCIVILITÉS VOIENT LEUR NOMBRE AUGMENTER SUR LA COMMUNE.



Ces comportements irrespectueux nuisent au bien vivre ensemble et au travail des services municipaux. Et oui, chaque dépôt sauvage nécessite l'intervention des Services Techniques, représentant un coût supplémentaire pour la commune. Où déposer les encombrants ? Le territoire du Val de Vienne dispose de 2 déchèteries (à Saint Martin le Vieux et à Bosmie l'Aiguille), avec des amplitudes horaires

permettant à chacun d'entre nous d'y déposer ses encombrants et autres déchets tels que le textile, la ferraille, l'électroménager, etc. Par ailleurs, plusieurs poubelles de ville, conteneurs à verre ou à textile sont accessibles sur la commune... alors plus d'excuse pour jeter ces déchets n'importe où ! Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Mairie, rubrique Environnement & urbanisme, onglet propreté.

En cas de non respect, les sanctions sont durcies : loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Actus citoyennes

Comités de quartier, millésime 2021

LA CHARTE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE PRÉVOIT UN MANDAT DE 3 ANS POUR LES REPRÉSENTANTS DES COMITÉS DE QUARTIER. LE RENOUELEMENT DE CETTE INSTANCE EST AINSI PRÉVU EN 2021 ! NOUS FAISONS ICI APPEL À VOTRE ÂME CITOYENNE !

Pour celles et ceux qui souhaitent participer activement à la vie de la commune, prendre part aux projets municipaux et aux animations du territoire, devenir le relais entre les habitants et les élus du quartier, vous pouvez dès à présent adresser votre candidature*.

Comment vous inscrire ?

- Par courrier au : 44, avenue du Président Wilson - 87700 Aixe-sur-Vienne
- Par mail à : m-guillout@mairie-aixesurvienna.fr
- Par téléphone au : 05 55 70 77 32

Avec votre nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail.

**Compte-tenu de l'actualité sanitaire, la date des prochaines élections n'est pas encore arrêtée. Néanmoins, n'hésitez pas à vous manifester dès maintenant !*

Késako ?

FTTH : de l'anglais Fiber To The Home, qui signifie fibre à l'abonné, est un réseau qui assure un lien en fibre optique du fournisseur d'accès à internet jusqu'à l'intérieur même du logement de l'abonné. La fibre optique permet des débits de connexion plus rapides et offre ainsi une évolution vers de nouveaux usages internet, multimédia et

de services connectés grâce à des débits très supérieurs à ceux de l'ADSL.

Sur la commune, le déploiement de la fibre optique avance à grands pas et les premiers raccordements à ce réseau sont effectifs.

ACTUALITÉS COVID-19

Suite aux annonces gouvernementales en date du 14 janvier 2021, l'instauration d'un couvre-feu dès 18h et jusqu'à 6h du matin, sur tout le territoire a été décrété (attestation de déplacement téléchargeable sur le site internet de la Mairie).

Aussi, depuis le 16 janvier 2021, toutes les pratiques sportives en intérieur sont suspendues et les **équipements sportifs suivants de nouveau fermés** jusqu'à nouvel ordre : piscine municipale, salle Antoine Blondin, gymnase Sylvain Chazelas, tennis couvert, base nautique et centre sportif du Val de Vienne.

Du côté des écoles : **l'accueil périscolaire est maintenu et ferme aux horaires habituels. La restauration scolaire est maintenue avec un protocole sanitaire renforcé** visant à éviter le brassage entre les élèves. **Les activités physiques et sportives en intérieur, scolaires et extrascolaires, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.** Le port du masque reste obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans. **L'accueil de la Mairie** reste fermé les samedis matins.

S'agissant des centres de vaccination, toutes les informations sont accessibles sur le site internet de la Mairie. Si de nouvelles mesures étaient annoncées entre temps, la collectivité s'adapterait à la situation comme elle le fait depuis le début de la crise sanitaire.

EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Bien qu'en février, nous vous présentons nos vœux : Souhaitons donc qu'en 2021, ce long épisode Covid disparaisse, avec son cortège de contraintes ; contraintes sociales avec notamment le risque d'isolement de personnes seules ou fragiles auquel nous sommes vigilants. Contraintes économiques qui pèsent lourd sur les entreprises ou les salariés et qui demandent à certains de s'adapter, dans les organisations familiales ou professionnelles. Merci aux associations et aux acteurs qui contribuent à assurer la continuité du service public et des commerces.

Agenda

2 février | 20h30 | Spectacle des Jeunesses Musicales de France (JMF)
Centre Culturel Jacques Prévert

5 février | 20h30 | Tous au ciné ! avec « La Reine des neiges 2 » - Dès 4 ans
Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

17 février | 16h | Tous au ciné ! avec « Yéti & Compagnie » - Dès 6 ans
Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

27 février | 20h30 | Théâtre avec « Scène de couple chez Feydeau »
Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 9€ / 6€ / 3€ - Infos et réservations : 05 55 70 77 00

4 mars | 19h30 | Conseil Municipal
Grande salle de Prévert

5 mars | 20h30 | Tous au ciné ! avec « Spider-man : new generation » - Dès 6 ans - Centre Culturel Jacques Prévert
Tarif 1€ - Renseignements : 05 55 70 77 00

20 mars | 20h30 | Spectacle jeune public avec « Caprices » - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 9€ / 6€ / 3€ - Infos et réservations : 05 55 70 77 00

■ Évènements Mairie & démocratie locale

Programme complet : www.mairie-aixesurviennne.fr
Rubrique : [Culture, sport et loisirs](#)

Programmation soumise aux contraintes sanitaires

Travaux prévisionnels

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ROUTE DE BELLEVUE

Suite à la création d'un nouveau lotissement influant sur la densité de circulation dans ce secteur, la Collectivité a souhaité engager des travaux d'aménagement de la voirie pour répondre à plusieurs objectifs dont l'amélioration de la visibilité au carrefour avec l'avenue Jean Rebier, la réduction de la vitesse, la création de cheminements piétons sécurisés et la réfection du revêtement de chaussée. L'étude est en cours et les travaux sont programmés pour le 1er semestre 2021. Inévitablement ces travaux auront un impact sur la circulation...

ÇA BOUGE RUE DU MOULIN DE FERT

Entre la rue Victor Hugo et la fin de l'agglomération, la rue du Moulin de Fert va subir un certain nombre d'interventions. Il s'agira en premier lieu pour le Syndicat Vienne Briance Gorre de procéder au renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements particuliers. Les travaux sont programmés pendant les vacances de février. Devrait suivre l'intervention du service Voirie-Propreté Urbaine de la Commune pour aménager ce tronçon afin de créer des espaces de stationnement et un cheminement piétons sécurisés.

La circulation sera certainement perturbée pendant les travaux...

La Mairie et vous

Mairie d'Aix-sur-Vienne
44 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00
Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurviennne.fr

- Lundi au jeudi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30.
Vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-16h30.
Permanence état-civil et rendez-vous avec le Maire : samedi 9h-12h.
Protocole covid : fermeture les samedis matins, jusqu'à nouvel ordre.

- En cas d'urgence, en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.

Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51

Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54

Pour retrouver en ligne toutes ces infos, flashez-moi



Newsletter :
restez informé !
Abonnez-vous !

www.mairie-aixesurviennne.fr

- **Bibliothèque Simone Veil**

Horaires d'ouverture :
mardi 16h - 18h
mercredi 10h - 12h30 et 14h - 18h
vendredi : 12h - 17h
samedi : 10h - 12h30 et 14h - 16h
Réservations en ligne conseillées :
<https://aix-sur-vienne.bibli.fr>

- **Gendarmerie : 05 55 70 13 58**

Le mémo

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

Pour ce faire, 2 solutions :

- en Mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- ou sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Attention, vous avez jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le 1^{er} tour du scrutin pour vous inscrire. A noter : pour les jeunes de 18 ans ayant ef-

fectué les démarches de recensement citoyen, l'inscription est automatique sur les listes de la commune où ils ont fait leur recensement. Les prochaines élections départementales et régionales sont prévues en juin prochain. Néanmoins, compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les dates exactes des scrutins ne sont pas encore connues. Toutes les informations seront disponibles sur le site internet de la commune : www.mairie-aixesurviennne.fr.

Directeur de la publication :
Claude MONTIBUS

Équipe rédactionnelle :
Majorité municipale

Crédit photos : Mairie d'Aix-sur-Vienne, Adobe stock, Cabinet Architectes et associés

Réalisation graphique : Proximit Digital

Impression : Icomia
Papier recyclé

Distribution : Mairie d'Aix-sur-Vienne